

Steel Tile Co. – Garantie Limitée de 40 ans Polyester Modifié au Silicone (PMS)

Sous réserve des modalités, conditions, limitations et exclusions énoncées dans les présentes, Steel Tile Co., garantit à l'acheteur, ou dans le cas où l'acheteur est dans le domaine de la revente du Produit, à l'utilisateur final ou au propriétaire de toute structure dans laquelle le Produit est utilisé (le "Client") des panneaux d'acier ondulés recouverts d'une finition de polyester modifié au silicone (PMS) (le "Produit") que le Produit sera exempt de tous défauts d'exécution créés au cours de la fabrication. Steel Tile Co. garantit également au Client que lorsque le Produit est utilisé au Canada ou aux États-Unis continental dans des conditions normales (comme décrit plus en détail ci-dessous), le feuillet de peinture du Produit ne doit pas, dans un délai de quarante (40) ans après la date de livraison, craquer, cloquer ou peler de façon apparente sur l'observation visuelle extérieure ordinaire (la "Garantie Limitée"). Le Client comprend et reconnaît que ce Garantie Limitée s'applique pour une période de trente (30) ans après la date de livraison du Produit commandé en rouge vif (28386).

Limite de Garantie

Couleur : Pendant les trente (30) premières années, les installations verticales ne changeront pas de couleur plus de cinq (5) et les installations non-verticales ne changeront pas plus de sept (7) unités de couleur delta E. Les mesures de couleur doivent être déterminées par la méthode ASTM D2244 et uniquement sur des surfaces propres après l'élimination de saletés et de traces de farinage par la méthode ASTM D3964. Le changement de couleur doit être mesuré sur n'importe quel colorimètre accepté conçu pour produire des lectures de réflectance dans le système de filtre Tristimulus de X, Y et Z en fonction des valeurs CIE de l'illuminant C à 2° et mesurés en unités Hunter L, a et b. Le rouge vif (28386) est couvert par cette section du Garantie Limitée pendant vingt (20) ans.

Farinage : Pendant les trente (30) premières années, les installations verticales ne seront pas plus de #8 et les installations non-verticales ne farineront pas plus de #6 lorsqu'elles seront mesurées par ASTM D4214, Méthode A. Rouge vif (28386). Le Produit est couvert par cette section du Garantie Limitée pendant vingt (20) ans.

Conditions Normales : Ce Garantie Limitée ne s'applique qu'au Produit exposé à des conditions atmosphériques normales et exclut expressément les éléments suivants :

- (a) Dommages causés au Produit par des atmosphères corrosives ou agressives telles que la contamination due à des émanations chimiques ou à des embruns salins, à de l'eau stagnante, au contact avec des animaux, des excréments d'animaux, ou à des applications mal ventilées;
- (b) Une défaillance causée par dommage résultant de conditions atmosphériques anormales, le terme conditions atmosphériques anormales comprend, mais ne se limite pas à la grêle, la chute de glace, les inondations, l'exposition au sel, les poussières d'eau à haute pression, les produits chimiques corrosifs ou nuisibles (solides, liquides ou gazeux), les courants descendants des gaz d'échappement des cheminées, des excréments d'animaux ou des contaminants aéroportés.

Exigences Minimales en Matière d'Entretien

Le Client accepte de lire et de respecter les exigences d'entretien du fournisseur de revêtement disponibles sur le site Web de Steel Tile Co. pour s'assurer que les exigences minimales d'entretien sont conformes

aux exigences. Plus précisément, ils sont dirigés vers le “CSSBI Sheet Steel Facts” pour les instructions de soins et d’entretien. Ces exigences en matière de soins et d’entretien comprennent, sans s’y limiter:

1. Lavage des zones naturellement non lavées tous les 6 mois
2. Toute accumulation notable de dépôts de sel et/ou d’autres contaminants est éliminée lorsqu’elle est identifiée.

Tout entretien inapproprié, y compris l’utilisation de systèmes de lavage à haute pression ou d’autres méthodes de nettoyage agressives annule immédiatement ce Garantie Limitée.

Termes et Conditions

Cette Garantie Limitée est assujettie aux termes et aux conditions suivants :

1. Cette Garantie Limitée ne couvre pas les types suivants de dommages au Produit résultant, causés par, attribués à, ou, en raison de:
 - a. Dommages causés directement ou indirectement par le contact ou exposition du Produit avec d’autres types de métaux ou de bois humide ou traité sous pression.
 - b. Dommages causés directement ou indirectement par le contact du Produit avec des antennes, des antennes paraboliques, des appareils de climatisation, des auvents, des systèmes solaires ou à l’eau chaude montés sur le toit, des systèmes de tuyaux de descente ou de gouttière mal conçus, et des garnitures ou solins de toit non fabriqués par Steel Tile Co.
 - c. Tout dommage qui peut être causé par des copeaux d’acier ou des particules minuscules provenant d’étincelles de sciage qui entrent en contact avec la finition pré-peinte du Produit.
 - d. Dommages causés au Produit par la corrosion d’un rebord exposé ou coupé ou la défaillance du substrat métallique.
 - e. Dommages causés au Produit par une installation inadéquate.
 - f. Défauts ou dommages à la finition pré-peinte du Produit, après livraison par Steel Tile Co., résultant de la manutention, livraison, le transport, le traitement, l’entreposage ou l’installation inadéquate, ou le contact prolongé d’humidité ou le contact avec des matériaux corrosifs et/ou similaires. **Le Client accepte d’inspecter le Produit reçu immédiatement après réception et avant l’installation.**
 - g. Dommages causés par des forces majeures, des chutes d’objets, des forces externes, des explosions, des incendies, des émeutes, des commotions civiles, du vandalisme, des actes de guerre, des radiations excessives ou tout autres événements similaires ou différents hors du contrôle de Steel Tile Co.
2. La fissuration mineure de la surface de finition pré-peinte du Produit n’est pas couverte par cette Garantie Limitée.
3. Ce Garantie Limitée ne s’applique qu’au Produit non-vertical uniquement lorsqu’il est érigé de telle façon qu’il dispose d’un degré de hauteur adéquat par l’horizontale afin de ne pas permettre l’eau stagnante ou l’accumulation d’eau.
4. Les écarts de couleur mineurs entre les ordres distincts ne sont pas couverts par la présente Garantie Limitée.

5. Les dommages au Produit qui peuvent être causés ou entraînent une défaillance en raison de la nature de la structure ou du bâtiment sur lequel le Produit est placé ne sont pas couverts par la présente Garantie Limitée.
6. La responsabilité de la sélection des attaches, des produits d'étanchéité, des joints, des événements de toit et des événements de tuyaux de bannes convenable incombe uniquement au Client et la présente Garantie Limitée ne doit s'étendre à aucune défaillance du Produit ou à aucun dommage causé au Produit par des attaches, des produits d'étanchéité, des joints, des événements de toit et des événements de tuyaux de bannes.
7. La finition pré-peinte du Produit n'est pas garantie dans des conditions d'exposition ou d'utilisation non uniformes, y compris tout produit appliqué à des utilisations finales de pièces de construction non-uniforme.
8. Cette Garantie Limitée ne s'applique pas à un phénomène connu dans la fabrication de profilés connu sous le nom de "Oil Canning". Steel Tile Co. a pris toutes les précautions conformément aux pratiques commerciales standard pour minimiser le risque de cette condition avec le Produit.
9. Steel Tile Co. ne sont pas responsables, en aucunes circonstances, des réclamations, pertes, dommages ou coûts, qu'ils soient directs, indirects ou conséquents et qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des dommages ou des pertes pour des biens ou des équipements, des pertes de bénéfices ou de revenus, ou d'une interruption d'activité, causées par ou résultant de l'utilisation d'un produit défectueux ou non-conforme ou de tout autre dommage, et la responsabilité totale de Steel Tile Co. est expressément limité au prix d'achat du Produit. Avec la limitation de la généralité de ce qui précède, ce Garantie Limitée se rapporte au Produit seulement, et Steel Tile Co. n'est pas responsable pour les dommages se rapportant à la main-d'œuvre ou la perte d'utilisation de la structure ou les dommages au contenu de la structure.
10. Steel Tile Co. ne sera pas responsable pour toutes blessures corporel ou matériel, qu'elle qu'en soit la cause, soit directement ou indirectement par the Produit, soit avant, pendant ou après l'installation.
11. Le Garantie Limitée énoncé dans le présent communiqué est la garantie exclusive applicable au Produit. Le Client reconnaît que Steel Tile Co. ne fait aucune autre garantie, promesse ou garantie, exprimée ou implicite, au-delà des conditions expresses de cette Garantie Limitée. En outre, tout passif supplémentaire sur les droits et les recours de Steel Tile Co. contenus dans tous les documents, y compris, mais sans s'y limiter, le bon de commande, qui peuvent ensuite être échangés entre les parties, n'ont aucune force sur ce Garantie Limitée. Toutes les propositions, négociations et représentations, le cas échéant, faites avant ou en référence aux présentes y sont maintenant fusionnées.
12. Steel Tile Co se réserve le droit de réparer ou de remplacer le Produit défectueux à l'aide de matériaux autres que ceux achetés à l'origine, y compris différentes couleurs d'acier ou de profil. Steel Tile Co. peut, à sa discrétion absolue, rembourser le prix d'achat initial plutôt que de fournir un produit de remplacement ou de réparer le Produit existant.
13. Tout Produit de remplacement utilisé par Steel Tile Co. est soumis aux modalités de la présente Garantie Limitée pour la durée non-expirée de la Garantie Limitée.
14. Steel Tile Co. se réserve le droit de résilier ou de modifier cette Garantie Limitée, sauf en ce qui concerne les commandes qu'elle a déjà acceptées sur remise d'un avis écrit d'une telle résiliation ou modification en ce sens.

15. Steel Tile Co. n'a aucune obligation en vertu de cette garantie à moins et juste à ce que Steel Tile Co. ne reçoive le paiement complet du Produit.
16. Steel Tile Co peut attribuer ses droits et obligations en vertu de cette Garantie à tout acheteur de bonne foi de son entreprise sans donner d'avis de cette cession à l'acheteur.

Réclamations du Client: Toutes les réclamations des clients faites en vertu de cette Garantie Limitée (les "Réclamations") doivent être faites conformément au processus de réclamations tel que déterminé par Steel Tile Co. Les Réclamations doivent être faites dans les 30 jours suivant l'inspection en cas de défauts découverts ou détectables lors de l'inspection ou, dans le cas de toutes autres réclamations, dans les 30 jours suivant la découverte du défaut ou qui auraient dû raisonnablement être découverts. Le Client peut offrir à la Steel Tile Co ou à ses agents une ou plusieurs possibilités, comme la Steel Tile Co., agissant raisonnablement, peut exiger d'inspecter le Produit qui fait l'objet d'une réclamation. Si, après avoir effectué les inspections susmentionnées, et sous réserve des limitations et exclusions énoncées ci-dessus et de l'exécution intégrale par le Client de ses obligations ci-dessous, Steel Tile Co. détermine que le produit n'a pas fonctionné conformément à la présente Garantie Limitée, Steel Tile Co. remboursera, à son choix, le prix d'achat initial, mettre à neuf ou remplacer le Produit non conforme dans la mesure nécessaire pour mettre ce Produit en conformité pour le solde de la période de garantie en vigueur.

LE CLIENT RECONNAÎT QU'IL S'AGIT DU SEUL RECOURS DU CLIENT EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTREMENT EN CE QUI CONCERNE LES PRODUITS GARANTIE. LE CLIENT RECONNAÎT EN OUTRE QUE CETTE GARANTIE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉE ET RÉGIE CONFORMÉMENT AUX LOIS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO.